

## **Compte-rendu de l'assemblée générale FFMKR 34 du 22 septembre 2004 à Pézenas**

### **Nomenclature et quotas :**

Nous avons évoqué les actuelles négociations portant sur les étapes de la nomenclature et sur la nouvelle convention qui doit mettre en place les outils de régulation médicalisée en remplacement de la maîtrise quantitative (quotas). Nous vous rappelons que le choix a été fait d'augmenter la valeur de l'acte professionnel par l'intermédiaire des coefficients de notre nomenclature au détriment de la valeur de la lettre clé.

La Fédération, dans cette négociation, souhaite lier la signature de la nouvelle convention au respect des étapes sur la nomenclature qui, il faut le rappeler, doit permettre de prendre à terme deux points sur la valeur de l'acte moyen. Les caisses et le gouvernement argumentent que leurs ressources ne leur permettent pas cette année d'honorer leurs engagements.

Nous leur avons demandé d'augmenter la valeur de l'acte en rééducation neurologique et de fixer le calendrier d'augmentation progressive de la rémunération sur le déplacement avant de pouvoir se prononcer sur l'éventuelle signature. Nous sommes donc dans une situation de blocage qui doit donc être discutée au congrès de Toulouse étant donné que la fédération était mandatée pour négocier à la fois l'avenant conventionnel sur la régulation médicalisée mais aussi pour suivre l'avancée de la nomenclature. La CNAM nous rappelle que les seuils d'efficience avaient été suspendus en prévision d'une signature de l'avenant avant juin 2004.

**Nous sommes donc revenus à l'application de la convention de 1994 révisée en 2000, c'est à dire les seuils à 45000 coefficients avec réversion des dépassements.** Cette situation pour cette année ne sera pas juridiquement et conventionnellement applicable sur notre département, mais il faut s'attendre si la situation perdure à un retour en force des directeurs de caisse. A la question doit on signer l'avenant de maîtrise médicalisée sans avoir obtenu un geste fort sur le déroulement des étapes de la nomenclature l'assemblée présente à décidé de signer l'avenant afin de ne pas revoir les seuils d'efficience. C'est donc dans ce sens que le bureau de l'Hérault se prononcera à Toulouse.

*Le congrès de Toulouse a décidé de ne pas signer l'avenant.*

*Pour 2004, les confrères de notre département ne devraient pas être inquiétés par les Caisses.*

*Nous vous invitons à nous contacter rapidement en cas de problème avec les quotas.*

### **Ordre :**

Les décrets d'application sont en attente mais tous les voyants sont au vert, laissant augurer une élection possible à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2005. Des formations seront proposées en région dès l'annonce des décrets.

Une liste présentée régionalement et départementalement par la fédération sera présentée. Les intéressés sont priés de se faire connaître.

Il a été précisé que le conseil de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes aura une compétence supplémentaire aux ordres actuels : la mise en place des recommandations de pratiques professionnelles éditées par l'ANAES et servant à terme à encadrer la maîtrise médicalisée.

### **Bronchiolite :**

Il a été proposé de créer des associations ayant pour objet la continuité de la prise en charge de la bronchiolite les week-end et jours fériés par l'organisation de tours de garde. En effet, les masseurs-kinésithérapeutes sont reconnus comme les acteurs principaux de cette prise en charge qui répond à une véritable problématique de santé publique. Cette reconnaissance est actuellement un atout majeur pour notre profession.

Dans cet esprit, il est essentiel que nous organisions nous-même la continuité de cette prise en charge les week-end et fériés : seules les associations peuvent organiser valablement ces gardes.

A terme, il serait intéressant de fédérer ces associations autour d'un réseau qui pourrait faire une demande de subvention (FAQSV / Dotation des Réseaux) afin de prendre en charge les frais de garde et les dépenses

occasionnées par l'organisation, l'évaluation et le coût du matériel. Les enquêtes épidémiologiques du réseau étayeraient l'efficacité et le rôle social de la masso-kinésithérapie sur ce thème.

Une doit se monter sur Béziers avec Jean-Marc Egio et son associé, une autre s'est montée sur Lattes avec Jean-Christophe Rivas. Une association est en gestation avec René Arnold sur Montpellier.

Jean-Pierre Fortin est chargé de centraliser et de favoriser la mise en place par la mise à disposition de statuts et de formation.

Les personnes intéressées sont priées de se mettre en rapport avec Jean-Pierre.

La soirée s'est clôturée avec un pot de la confraternité offert par la Société Générale de Pézenas. L'organisation de cette soirée a été portée avec efficacité par notre confrère **Nicolas Prouhèze** que nous tenons à remercier chaleureusement.

**Eric Pastor** Trésorier, CFR

**Eric Balandraud** Président, CF

**Jean-Pierre Fortin** Secrétaire-Général